

Séance du 8 juillet 2021

Lecture par M. LEVEQUE de la précédente réunion

Le Conseil

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de la commune de Châtel-sur-Moselle au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics et de recherche de subventions.

APPROUVE la convention d'adhésion au service commun entre la commune de Châtel-sur-Moselle et la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

HABILITE la Maire à signer ladite convention d'adhésion.

Rencontre à prévoir avec Mme GEHIN et les associations pour définir le matériel utilisé par le collège et les associations

APPROUVE à l'unanimité la nouvelle convention dans la forme qui lui est présentée

AUTORISE la maire à signer la convention à intervenir entre le Chef d'Etablissement du collège Louis Pergaud et le Département des Vosges et la commune

DECIDE à l'unanimité de créer à compter du 1^{er} septembre 2021 un poste d'Adjoint Technique Territorial, indice brut 354, indice majoré 330 (Echelle C1) à temps non complet (28 h) ;
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

DECIDE d'allouer la subvention suivante voté à 9 POUR 4 ABSTENTION et 5 CONTRE

Associations	2021
Association sportive de Nomexy-Vincey Foot	800 €

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

L'association a 16 licenciés de Châtel sur Moselle

Il est précisé que 5 élus ont voté pour 1000 € et 1 élu pour 900 €

DECIDE à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les demandes suivantes :

Maître LOUIS-DASSE-PEIFFER-OLLIER, notaire à Remiremont pour les parcelles cadastrées section C n° 556 de 5 a 48 ca, n° 558 pour 1 a 59 ca, n° 563 de 16 ca et n° 566 de 37 ca situées 56 route d'Hadigny pour un prix fixé à 207 000.00 € ;

Maître GUILLAUME, notaire à Thaon les Vosges pour la parcelle cadastrée section AC n° 533 de 5 a 58 ca située 14 rue de la Résistance pour un prix fixé à 115 000.00 € ;

Approuve à l'unanimité la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges dans le domaine de la Transition Energétique

Questions diverses :

M. LEVEQUE répond aux questions de M. Borne et Mme Thieriot

Entretien des trottoirs : il n'y a pas de taxe de balayage donc mise en place d'un arrêté, concernant les personnes âgées il y aura entraide (CCAS). Il pourra avoir des avertissements pour les personnes ne respectant pas cet arrêté.

La voirie est très longue 13 km, les services techniques ont des règles d'entretien, différentes difficultés de nettoyage en fonction de la localisation à revoir en commission travaux

Pour les bacs rue Aristide Briand, il sera mis des graviers d'ornement, plus de fleurs qui empêchent la visibilité

Containers du cimetière : nettoyage par les services techniques

Main courante dans la descente du cimetière sera peinte

Brèves Châtelloises à distribuer

Rappel : bal et feu d'artifice le 13 juillet au soir et fête des enfants le 14 juillet

Séance levée à 21 h20